

OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2026 52 022

Date d'envoi de convocation : 24 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 27
Votants : 28

L'an Deux Mil Vingt Six
Le 30 mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Michèle GAUTIER, Thierry LAFFINEUR, Christine DONNET, Patrick BASSETTE, Marie-Pierre PIROCCHI, Jean-Michel VILLEVAL, Corinne MALANDAIN, Michel MAILLARD, Denis RIOULT, Françoise DEGENETAIS, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Brigitte PRINCE, Patrick SILORET, Annie DURAND, Philippe DESHAYES , Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, François LEBRUN, Boris JUDON-DELERUE (arrivée 18h33 après l'adoption du PV), Lore-Amélie HUON -DEMARE (départ à 19h42 pouvoir donné à Thierry LAFFINEUR), François MARETTE, Bénédicte LANGOUËT, Damien TAVELET, Vivien LUCIENNE et Marion BOUCHÉ.

Etaient absents à l'appel nominal : Christelle DURAND (pouvoir à Didier GERVAIS)

Secrétaire de séance : Thierry LAFFINEUR

Objet : approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adopter** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits :

Pour copie conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604818-20260330-DEAF202652022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Le Maire

Olivier ROCHE

